

Article 31 du Règlement

Le gouvernement fédéral démontre ainsi qu'il est fermement résolu à faire tomber les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées dans divers domaines clés et assurer ainsi une participation égale de tous les Canadiens et Canadiennes à la vie du pays.

On y propose également l'établissement d'un comité de sous-ministres qui aura pour mandat de mieux coordonner les activités fédérales destinées aux personnes ayant une incapacité. Ainsi, les ministères et les organismes régis par le gouvernement fédéral pourront poursuivre l'excellent travail accompli jusqu'à présent à cet égard.

Pour ma part, j'estime que cet examen de nos lois constitue une étape essentielle de notre démarche collective visant à favoriser l'égalité à tous les égards des Canadiens ayant une incapacité.

* * *

HOMMAGE POSTHUME À L'ABBÉ GÉRARD DION

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, une figure très éminente du Québec s'est éteinte cette semaine, l'Abbé Gérard Dion, un ancien professeur à l'Université Laval, à Québec. Je voudrais rendre un hommage à l'Abbé Dion qui fut à l'origine de la révision des moeurs électorales et, par extension, des moeurs politiques au Québec pendant les années 1950. Il était pour le temps un avant-coureur des changements de la révolution tranquille qui a débuté en 1960.

L'Abbé Dion était un travailleur acharné, doté d'un franc parler et d'un courage rares. Sa perte est très lourde pour la société québécoise, et le rôle social et politique de l'Abbé Dion fut déterminant pour le Québec.

* * *

[Traduction]

L'ÉDUCATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement le 1^{er} novembre 1990, notre premier ministre a réaffirmé que le gouvernement était déterminé à réformer le secteur de l'éducation. Il a préconisé une nouvelle approche dans ce domaine relativement aux droits fondamentaux de tous les Canadiens et a établi des normes nationales qui permettront à nos enfants de se maintenir sur un pied d'égalité avec les enfants des autres pays.

L'éducation est un facteur essentiel au développement d'une personne, d'une société et d'un pays. Nous avons besoin d'un système qui fonctionne bien et qui soit adapté aux exigences futures du pays et de l'économie. Les Canadiens ont besoin d'un système dont l'efficacité est

assurée. Nos enfants doivent avoir des chances égales; ils doivent au moins savoir lire, écrire et compter.

Tous les députés devraient se joindre à moi pour féliciter notre gouvernement de s'être engagé, par l'intermédiaire de la déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement des enfants, à réduire l'analphabétisme et à donner à nos enfants l'éducation qui les préparera à occuper un emploi productif.

* * *

LES PRIX SOCIALISTES D'EXCELLENCE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin de porter à l'attention des Canadiens le premier de nombreux prix socialistes d'excellence. Les personnes en nomination sont: premièrement, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, dont l'indignation manifestée à l'égard du sort des défavorisés fait sourire, compte tenu du traitement qu'il inflige aux pauvres imprimeurs; vient ensuite le député de Trinity—Spadina. . .

Monsieur le Président: Je dois rappeler aux députés que l'article du Règlement en vertu duquel nous faisons des déclarations est très précis. On ne peut s'attaquer à un député. Je suis convaincu que le député ne voudrait pas enfreindre la règle.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Lyle Kristiansen (Kootenay—Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, hier le ministre des Transports a déposé sa réponse au rapport du comité des transports sur la stratégie visant à combattre la consommation abusive de certaines substances dans l'industrie canadienne des transports.

La politique du ministre est mauvaise et n'a pas été élaborée au Canada.

Nous avons espéré que le gouvernement, qui a récemment fait preuve d'un peu de cran en s'opposant aux tentatives des États-Unis d'imposer les lois commerciales américaines au Canada, aurait eu assez de courage pour dire aux États-Unis que le Canada ne donnera pas suite à leur demande, ni à celle de qui que ce soit, d'imposer aux Canadiens les lois américaines relatives aux tests de dépistage des drogues.

Le fait que les États-Unis aient l'impression qu'il existe un risque pour les Américains, alors que la plupart des Canadiens concernés, y compris le ministre et le comité des transports, ont répété à maintes reprises qu'il n'existe aucun risque réel au Canada, ne constitue pas une raison acceptable de violer les droits fondamentaux et la vie privée d'un quart de million de Canadiens.